

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Du jeudi 30 janvier 2020**

L'AN DEUX MILLE VINGT, le jeudi trente janvier deux mille vingt, le Conseil communautaire s'est réuni à dix-neuf heures au siège de la Communauté de communes à Merlevenez, sous la présidence de M. Jacques LE LUDEC.

Convocations envoyées le 22 janvier 2020

Compte-rendu affiché le 04 février 2020

Kervignac	LE LUDEC	Jacques	présent
	LE FLOCH	Elodie	présente
	LE VAGUERESSE	Serge	présent
	ROBIC-GUILLEVIN	Christelle	Absente
	LE PALLEC	Jean-Marc	présent
	NOEL-WILLIOT	Martine	présente
	OLLIER	Sébastien	présent
	ALLANIC-LE MORLEC	Emmanuelle	présente
Merlevenez	GRÉGORI	Laurent	Absent
	CORLAY	Jean-Michel	présent
	PARÉ	Martine	présente
	JAFFRÉ	Claude	Absent
	LE BRAS	Christine	présente
Nostang	GOURDEN	Jean-Pierre	présent
	TANCREZ	Sandrine	présente
Sainte-Hélène	LE FUR	Pierric	Présent
	DANEL	Hélène	Présente
Plouhinec	LE FORMAL	Adrien	présent
	LE QUER	Marie-Christine	Présente
	SÉVELLEC	Loïc	Présent
	LÉANNEC	Armande	Présent
	LE BORGNE	Jean-Joseph	Présent
LE CHAT	Sophie	Absente	

Présents : 19

Votants : 19

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Gourden

1. Approbation du Compte rendu du conseil communautaire du 11 décembre 2019

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Monsieur Le Président met aux voix le compte rendu de la réunion du Conseil communautaire du 11 décembre 2019.

Après délibération, le compte rendu du précédent Conseil communautaire est adopté à l'unanimité par les membres présents et représentés.

2. Débat d'orientation budgétaire Budget général

Rapporteur : Martine PARÉ

Le compte administratif provisoire 2019 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 482 052,58 € et un excédent d'investissement de 53 329,76 €, soit un excédent total de 535 382,34 € sur l'exercice 2019.

Le résultat de clôture (avec reprise des résultats antérieurs) à fin 2019 est de 7 533,82 € à l'investissement et de 959 253,60 € en fonctionnement, soit un excédent global de clôture à fin 2019 de 966 787,42 €.

Présentation des effectifs au 1^{er} janvier 2020

26 titulaires

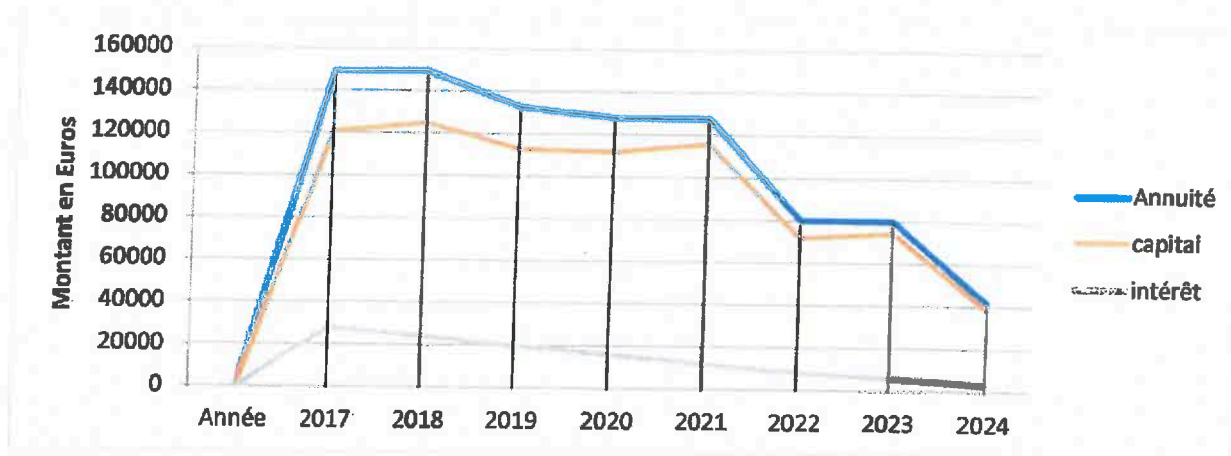
24 non-titulaires (dont 16 agents en insertion)

Soit 50 agents au total

Le salaire moyen à fin décembre 2019 est de 1 562 € par mois net (total net/équivalent temps plein).

Encours de la dette

	2019	2020	2021	2022	2023
Echéances annuelles	132 351.11 €	127 478 €	127 281,81 €	79 836,40 €	79 640,82 €
Dont capital	112 720.24 €	111 790. 94 €	115 606,47 €	71 639,59 €	73 896,52 €
Dont intérêts	19 630.87 €	15 687. 06 €	11 675.34 €	8 196,81 €	5 744,30 €



L'excédent de fonctionnement correspond à l'excédent de l'année, auquel est additionné l'excédent capitalisé des années passées. L'excédent des années passées peut servir à des investissements ponctuels mais n'est pas une recette pérenne.

La règle budgétaire d'équilibre financier implique que l'excédent de fonctionnement de l'année (environ 480 000 €) doit couvrir intégralement le remboursement de la dette.

Excédent de fonctionnement de l'année 2019	total	482 052 €
FPIC perçu en 2019 à déduire car il peut ne pas être versé en 2020	A déduire	265 863 €
Remboursement de la dette 2020	A déduire	127 478 €
Capacité de remboursement 2020	reste	88 711 €

En conclusion

En 2020, la CCBBO peut contracter un emprunt qui génère un remboursement au maximum de 85 000 € annuel (soit un emprunt d'environ 1 000 000 € sur 15 ans à 1.80 %) et investir ponctuellement à hauteur de 400 000 €.

Dépenses de fonctionnement

	2017	2018	2019
Dépenses réelles	2 173 330,58 €	2 022 958,88 €	1 881 365,60 €

Les dépenses de fonctionnement devraient être diminuées en 2020 suite à l'arrêt d'un des chantiers d'insertion (environ 170 000 € de dépenses annuelles de fonctionnement par chantier).

Recettes de fonctionnement

	2017	2018	2019
Recettes réelles	2 577 095,43 €	2 374 895,36 €	2 508 047,28 €

Les recettes de fonctionnement devraient diminuer en 2020 :

- _ une baisse de 50 % du FPIC est annoncée avant une disparition complète en 2021,
- _ l'arrêt d'un des chantiers d'insertion induit une baisse des remboursements des salaires par l'Etat (environ 110 000 € de moins) et des subvention FSE et Département (environ 35 000 € de moins),
- _ Le projet SEVE pour l'Emploi permettra une nouvelle subvention (20 000 € cette année et 25 000 € en 2021 et 2022).

Fiscalité

Les recettes des impôts locaux ont permis une recette de **1 070 214 €**, contre **1 023 144 €** en 2018.

⇒ La commission propose le maintien des taux d'imposition actuels.

⇒ La commission propose de reconduire le même produit de la taxe sur la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations soit 130 000 €, pour couvrir la subvention au SMRE, l'étude du tombolo de Gâvres et les travaux de l'épi de la rivière d'Étel).

Ces décisions seront entérinées lors du vote du budget prévisionnel.

Dépenses d'investissement

	2017	2018	2019
Dépenses réelles	204 068,85 €	411 880,17 €	604 737,34 €
	Dont 114 110 € de dépenses financières	Dont 120 891 € de dépenses financières	Dont 118 741,25 € de dépenses financières

Tableau prévisionnel d'investissement du budget général

Opération	Reste à réaliser 2019	Montant 2020
Déploiement fibre optique (FTTH) 2 ^{ème} phase		315 000 €
MED zones Plouhinec	60 100 €	
Tombolo de Gâvres	14 000 €	
Epi de la rivière d'Étel	60 000 €	
Etude de réhabilitation de la salle de sports Bellevue	30 000 €	
Etude Extension bâtiment CCBBO	25 000 €	
Achat réserves foncières (bâtiment Pourreau payé en 2020)	100 000	79 000 €
Véhicules et renouvellement équipement		70 000 €

Total	753 100 €
--------------	------------------

Recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement pourraient être financées par :

- _ un emprunt de 320 000 € auprès de la Caisse de Dépôt et de consignation (programme très haut débit),
- _ Une partie de l'excédent de fonctionnement capitalisé de 320 000 €,
- _ Le FCTVA pour 110 000 €

	2019	2020 recettes estimées approximatives
Recettes réelles	513 438 € FCTVA, excédent de fonctionnement	FCTVA : 110 000 € Excédent de fonctionnement (1068) : 320 000 € Emprunt : 320 000 €

Ligne de Trésorerie

Au 1^{er} janvier 2020, la ligne de Trésorerie n'est pas utilisée.

La commission finances propose toutefois de renouveler une ligne de Trésorerie pour 2020 par sécurité.

Vu le compte rendu de la commission finances du mardi 14 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées.

3. Débat d'orientation budgétaire du service public d'élimination des déchets (SPED)

Rapporteur : Élodie LE FLOCH

Le compte administratif 2019 provisoire présente un **excédent de fonctionnement de 52 332,41 €** et un **excédent d'investissement de 23 116,39 €**.

Avec la reprise de l'excédent antérieur, le **résultat de clôture 2019 au fonctionnement est de + 86 774,67 €** et à l'investissement de **+ 278 122,42 €, soit un excédent global de 364 897,09 €**.

En 2020, le service public d'élimination des déchets a pour objectif d'engager les travaux pour la réhabilitation de la déchèterie de Merlevenez.

Le budget prévisionnel est situé entre 1 500 000 € et 1 800 000 € sachant que la consultation pour le choix des entreprises de travaux devrait avoir lieu dans le courant du 1^{er} semestre 2020.

Une somme de 1 422 400 € a déjà été reportée sur le budget 2020 pour la mission de maîtrise d'œuvre et les travaux de la déchèterie (restes à réaliser en 2019).

Vu les problèmes de salubrité dans les vestiaires et le bureau de la déchèterie, des bâtiments modulaires ont été commandés pour un montant de 21 500 € HT, des travaux d'aménagement et d'installation d'environ 10 000 € seront nécessaires.

Des investissements seront réalisés sur les contenants :

- Stock de conteneurs individuels : en raison des nouvelles constructions, un ajustement sera nécessaire pour un budget prévisionnel de 20 000 €,
- Stock de composteurs individuels : une commande de 200 composteurs sera nécessaire dans le courant de l'année 2020 pour un budget prévisionnel de 12 000 €,
- Le renouvellement de quelques colonnes à verre est envisagé pour un budget prévisionnel de 10 000 € (acquisition de 8 colonnes)

Les frais de fonctionnement concerneront principalement :

- Les coûts de collecte (variation de 1,0830),
- Les coûts de transport et traitement des flux collectés en déchèterie (en baisse des coûts suite au nouveau marché et au changement du centre de compostage pour les déchets verts, désormais plus proche de la déchèterie),
- Les coûts de tri (nouvelle convention avec Lorient Agglomération avec des tarifs en baisse mais une augmentation des tonnages à trier suite à l'extension des consignes de tri),
- Les frais de structure stables par rapport à 2019.

L'annuité pour 2020 sera nulle car les échéances des emprunts sont terminées depuis juillet 2019. Un nouvel emprunt pourra être souscrit courant 2020 pour les travaux de la déchèterie.

Les recettes de vente des papiers et cartons seront à la baisse en raison de la suppression du prix de reprise plancher par la filière et la baisse du prix de reprise par le recycleur.

Les actions de prévention ne seront plus subventionnées par l'ADEME car le programme Zéro Déchet Zéro Gaspillage est fini depuis mai 2019.

Pour rappel, par délibération en date du 18 novembre 2019, il a été décidé de maintenir les tarifs de la redevance incitative pour l'année 2020.

Les membres de la commission finances réunis le 14 janvier 2020 ont étudié la capacité de financement du service pour la construction de la future déchèterie.

Les annuités d'emprunt sont nulles pour l'année 2020 (*pour rappel, 82 449 € en 2018 et 59 986 € en 2019*).

Des simulations d'emprunt ont été réalisées sur la base d'un capital de 1 000 000 € et un taux de 1,5 %.

L'annuité fixe serait de 75 000 € pour une durée de 15 ans et 58 000 € pour une durée de 20 ans.

Les amortissements diminuent dès 2020, ils s'élèvent pour cette année à 68 767 € (*pour rappel, 131 359 € en 2019*).

Les amortissements en 2022 devraient être aux alentours de 32 000 € sans ceux des travaux de la future déchèterie. Après les travaux, les amortissements annuels seraient proches de 120 000 €. La durée d'amortissement du nouvel équipement de la déchèterie a aussi été discutée en commission finances (15 ou 20 ans).

Un plan de financement précis sera proposé à l'issue des résultats de la consultation pour les travaux. Des subventions complémentaires pourront être sollicitées en fonction du projet final (pôle réemploi ou recyclerie, par exemple).

Vu le compte rendu de la commission finances du mardi 14 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées pour le Service Public d'Élimination des Déchets

4. Débat d'orientation budgétaire du Service public d'assainissement non-collectif (SPANC)

Rapporteur : Élodie LE FLOCH

Le compte administratif 2019 provisoire présente un **déficit de fonctionnement de 66 335 €** et un **excédent d'investissement de 4 612,78 €**.

Avec la reprise de l'excédent antérieur, le **résultat de clôture 2019 au fonctionnement est de -10 040,15 €** et à l'investissement de **+ 5 729,50 €,** soit un **déficit global de 4 310,65 €**.

Les dépenses de fonctionnement pour 2020 sont liées :

- Aux charges de personnel,
- Aux derniers travaux pour les réhabilitations de 5 systèmes d'assainissement non collectif au village de Kerdavid à Sainte-Hélène,
- Aux frais de structure pour le fonctionnement du service,
- Au remboursement à l'Agence de l'Eau d'un trop-perçu de subventions sur la 1^{ère} tranche de réhabilitations.

Les recettes de fonctionnement proviennent du solde des subventions de l'Agence de l'Eau pour les réhabilitations et des redevances perçues par les usagers.

Environ 450 contrôles de bon fonctionnement seront facturés sur l'année 2020 (*campagne de contrôles sur Kervignac*).

Les autres contrôles (*conceptions, réalisations et cessions immobilières*) représenteront une recette estimative de 9 000 €.

L'Agence de l'Eau n'accorde plus de subventions sur les contrôles du neuf depuis 2019 (conception et réalisation).

Lors de la commission Environnement du 15 octobre 2019, il avait été convenu que les tarifs du SPANC ne seraient pas révisés pour l'année 2020. Or, afin de résorber le déficit de fonctionnement 2019, les membres de la commissions finances réunis le 14 janvier 2020, ont proposé les deux leviers suivants :

- Une nouvelle répartition du temps de travail du 2^{ème} contrôleur : 35 % pour le SPANC et 65 % pour le SPED,
- Une révision des tarifs ANC à compter du 1^{er} février 2020.

	Propositions TARIFS ANC 2020		
	2019 TTC	2020 TTC	2020 HT
Contrôle de conception	80.00 €	95.00 €	86.36 €
Contrôle de réalisation	120.00 €	135.00 €	122.73 €
Contrôle pour cession immobilière	135.00 €	160.00 €	145.45 €
Contrôle de bon fonctionnement	105.00 €	130.00 €	118.18 €

Ces choix permettraient d'équilibrer le budget primitif 2020.

Vu le compte rendu de la commission finances du mardi 14 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

_ D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif.

5. Modification des tarifs du Service d'assainissement Non-collectif

Rapporteur : Élodie LE FLOCH

Vu les orientations budgétaires et la nécessité d'équilibrer le budget, il est proposé au Conseil communautaire de modifier les tarifs du service d'assainissement non-collectif comme suit :

	Propositions TARIFS ANC 2020		
	2019 TTC	2020 TTC	2020 HT
Contrôle de conception	80.00 €	95.00 €	86.36 €
Contrôle de réalisation	120.00 €	135.00 €	122.73 €
Contrôle pour cession immobilière	135.00 €	160.00 €	145.45 €
Contrôle de bon fonctionnement	105.00 €	130.00 €	118.18 €

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

_ D'ADOPTER les tarifs proposés ci-dessus pour une application au 1^{er} février 2020.

6. Débat d'orientation budgétaire Budget Village de Remoulin

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Le compte administratif provisoire 2019 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de l'exercice de 40 183,15 € et un excédent d'investissement de 42 389,53 €.

Le résultat de clôture à fin 2019 est de + 100 416,73 € en fonctionnement et de 41 752,35 € à l'investissement soit un excédent global de clôture à 142 169,08 €.

En 2020, des travaux de rénovation des peintures de plusieurs gîtes sont prévus, ainsi que la rénovation des allées.

Le remboursement d'emprunt est de 10 666,68 € de capital et de 2 195,33 € d'intérêt, soit 12 862,01 € d'annuité. L'emprunt se termine en 2030.

Vu le compte rendu de la commission finances du mardi 14 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées pour le budget annexe de Remoulin.

7. Débat d'orientation budgétaire Budget bâtiment scolaire et périscolaire Sainte-Hélène

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Le compte administratif provisoire du budget annexe présente un excédent de 68 891.93 €.

Vu le compte rendu de la commission finances du mardi 14 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées pour le budget annexe de l'École de Sainte-Hélène.

8. Débat d'orientation budgétaire Budget annexe Zone d'Activités Porzo 1- Kervignac

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Ce budget concerne les achats et les ventes de parcelle pour 502 000 € (cf. délibération de la commune de Kervignac du 19 décembre 2018).

Le transfert de propriété se fera au fur-et-à-mesure des ventes pour éviter un impact sur le budget de la Communauté de communes.

Vu le compte rendu de la commission finances du mardi 14 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées pour le budget annexe Zone d'Activités Porzo 1.

9. Débat d'orientation budgétaire Zone d'Activités Porzo 2 - Kervignac

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Pour rappel, en 2018, une dépense de 123 850 € (frais d'achat de parcelle Rio/Dorel et des frais de maîtrise d'œuvre et de permis d'aménager) a été réalisée sur le budget Porzo 2, la recette a été une avance du budget général. Le remboursement du budget annexe vers le budget général se fera lors des ventes de parcelles.

Il est nécessaire de transférer en pleine propriété à la CCBBO les parcelles achetées par la commune de Kervignac pour pouvoir commencer les travaux pour un montant de 830 000 € (cf. délibération de la commune de Kervignac du 19 décembre 2018).

L'étude environnementale est en cours.

L'estimation de travaux réalisée par un cabinet d'étude pour 2 300 000 €.

Vu le compte rendu de la commission finances du mardi 14 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées pour le budget annexe Zone d'Activités Porzo 2.

10. **Débat d'orientation budgétaire Zone d'Activités Kerrio à Kervignac**

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Un devis a été accepté par le Conseil communautaire du 7 mars 2019 pour les études d'aménagement auprès du cabinet Nicolas Associés pour un montant de 14 500 € HT.

Les parcelles appartiennent à ce jour à la commune de Kervignac, le montant de l'achat des parcelles n'a pas été validé par la commune, l'estimation présentée par M. Le Ludec est de 60 000 €.

L'estimation de travaux réalisée par M. Le Ludec est de 360 000 € (y compris l'achat des terrains).

Ce projet bénéficie de la DETR pour un montant de 161 100 € (arrêté préfectoral du 7 mai 2019).

Vu le compte rendu de la commission finances du mardi 14 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées pour le budget annexe Zone d'Activités de Kerrio à Kervignac.

11. **Débat d'orientation budgétaire Zone d'Activités Braigno 2 à Kervignac**

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Vu la délibération de la commune de Kervignac du 19 décembre 2018 indiquant qu'il n'y a pas de transfert de parcelles à effectuer à la CCBBO,

Vu le compte rendu de la commission finances du mardi 14 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

_DE SUPPRIMER le budget annexe BRAIGNO 2.

12. **Débat d'orientation budgétaire Zone d'Activités Kerros à Plouhinec**

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Les prochaines étapes de la réalisation de la zone de Kerros à Plouhinec sont :

- _ Achat des parcelles,
- _ Clarification du contrat avec EADM,
- _ Étude d'impact environnemental (travail en cours pour vérifier que les études précédentes couvrent les demandes de la DREAL),
- _ Choix de l'entreprise réalisant les aménagements.

Le budget prendra en compte les achats et les études nécessaires.

Vu le compte rendu de la commission finances du mardi 14 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées pour le budget annexe Zone d'Activités de KERROS à Plouhinec.

13. **Débat d'orientation budgétaire Zone d'Activités Bellevue à Merlevenez**

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

À ce jour, l'achat de la parcelle est en cours. Le propriétaire ayant demandé la réalisation d'une division de parcelle, le notaire pourra réaliser un projet d'acte de vente.

Le coût du terrain et des études est estimé à 200 000 € environ.

Vu le compte rendu de la commission finances du mardi 14 janvier 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

_D'APPROUVER les orientations budgétaires proposées pour le budget annexe Zone d'Activités de Bellevue à Merlevenez.

14. **Avenant au contrat de reprise papier-carton**

Rapporteur : Élodie LE FLOCH

La CCBBO et REVIPAC ont conclu, dans le cadre de l'option « Reprise filière » prévue au cahier des charges d'agrément de la filière des emballages ménagers 2018-2022, proposée par Citéo et mise en œuvre par la Filière Matériau, un contrat pour la reprise des déchets d'emballages ménagers en papier-carton de la Collectivité.

En plus de la garantie générale de reprise et de recyclage du standard PCNC à un prix public convenu, REVIPAC s'est engagée envers la Collectivité à assurer le paiement d'un prix minimum de reprise fixé à 60

€/tonne pour les déchets assimilés 5.02A, à 75 €/tonne pour les déchets assimilés 1.05A composant ce standard.

Or, dans le contexte de l'effondrement du marché mondial du papier-carton à recycler indépendant de la volonté des acteurs de la filière, qui a vu les prix 5.02A divisés par plus de quatre en deux ans, et compte-tenu des difficultés financières corrélatives pour les repreneurs et de ce fait pour REVIPAC, cette dernière a été contrainte de faire jouer la clause de sauvegarde prévue dans la convention particulière Filière papier-carton entre REVIPAC et Citeo/Adelphe.

Dans ce contexte, la Convention Particulière conclue entre REVIPAC et Citeo, ainsi que son annexe portant Contrat type de reprise de la filière papier-carton ont été modifiées pour supprimer la garantie du prix minimum de reprise initialement prévue pour les flux du standard PCNC.

Le présent avenant entre en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Les autres dispositions du Contrat demeurent inchangées.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

_ D'AUTORISER le Président à signer l'avenant au contrat de reprise papier-carton.

15. Avenant au contrat de reprise UPM Chapelle Darblay

Rapporteur : Élodie LE FLOCH

La CCBBO a signé un contrat de reprise des papiers avec UPM Chapelle Darblay pour une durée de 2 ans + 2 en date du 1^{er} juillet 2019 avec un prix de reprise fixe de 75 € / tonne. Or, le contexte particulièrement dégradé pour la reprise de la fibre papetière, conduit UPM Chapelle Darblay à adapter son prix de reprise à ces circonstances à partir du 1^{er} février 2020. Un avenant a été proposé avec un prix de reprise fixe de 50 € / tonne. Cette diminution engendre une perte financière de l'ordre de 9 000 € / an.

La notification d'un refus par la CCBBO aura valeur de motif de résiliation du contrat en cours à la date du 1^{er} février 2020.

Or, la date de fin de l'avenant est le 30/06/2020. L'échéance du 30/06/2020 correspond néanmoins à la date d'arrêt des activités du site Chapelle Darblay préalablement indiquée par le groupe UPM dans son message d'annonce de la mise en vente de la papeterie. Pour l'instant, il ne s'agit pas d'un élément relatif au terme du contrat initial, même si UPM est dans l'incapacité de nous dire à ce jour comment cette question sera traitée dans les prochaines semaines.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

_ D'ACCEPTER l'avenant avec cette nouvelle base tarifaire,

_ D'AUTORISER le Président à signer l'avenant au contrat de reprise avec UPM Chapelle Darblay.

16. **Achat de bâtiments modulaires pour les vestiaires et l'accueil de la Déchèterie**

Rapporteur : Élodie LE FLOCH

Les bâtiments servant de vestiaires et de local d'accueil de la déchèterie sont obsolètes et présentent des défauts de sécurité, il convient de les remplacer rapidement.

L'Entreprise DELTAMOD présente l'offre la plus avantageuse et la plus adaptée pour un montant de 21 500 € HT :

- _ Vestiaire (24 m²) pour 4 hommes et 2 femmes conforme à la réglementation du droit du travail,
- _ Local (15 m²) avec une salle de pause et un bureau d'accueil.

Des aménagements légers seront également nécessaires pour installer les bâtiments modulaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- _ **D'AUTORISER le Président à mener ce projet et à signer les documents nécessaires à sa réalisation.**

17. **Mise à disposition de 17h hebdomadaire d'un agent à la commune de Locmiquélic**

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Suite à la réorganisation du service d'insertion par l'activité économique de la CCBBO et aux discussions avec la commune de Locmiquélic, il apparaît que la commune a des besoins plus importants que les années passées pour le suivi des travaux d'entretien et la mise en valeur du Marais de Pen Mané.

La commune de Locmiquélic a ainsi travaillé avec le comité de pilotage de la zone Natura2000 et le Conservatoire du littoral pour obtenir de nouveaux financements. Madame le Maire demande ainsi à pouvoir augmenter le temps de mise à disposition de l'agent qui occupait les fonctions d'encadrant de chantier. La mise à disposition était de 4 heures par semaine, la proposition est d'augmenter ce temps à 17h par semaine. L'agent occupera les missions de Garde littoral pour la commune et d'assistant à maîtrise d'ouvrage pour les travaux nécessaires à la gestion du site.

La convention de mise à disposition a été transmise par mail aux conseillers.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- _ **D'AUTORISER le Président à signer la convention de mise à disposition avec la commune de Locmiquélic.**

18. **Convention de cofinancement pour les opérations de montée en débit à Plouhinec**

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

Une opération de montée en débit de près de 880 lignes est possible sur la CCBBO, précisément sur la commune de Plouhinec. Les financements sont pris en charge par la Région Bretagne à hauteur de 50 % et par le département du Morbihan pour 30 %.

Il resterait à la charge de la Communauté de communes Blavet Bellevue Océan la part résiduelle de 20 % exigible en 2020 à la fin des travaux (cette participation sera déduite du financement de la zone FTTH sur la part des investissements réutilisables).

Le plan de financement est le suivant :

N° MED	NB PRISES	COÛT TOTAL DE L'OPERATION	PART EPCI
00223	347	93 755,73 €	15 938,47 €
00250	532	94 088,66 €	15 995,07 €
		187 844,38 €	31 933,55 €

N° MED	NB PRISES	COÛT TOTAL FONCTIONNEMENT ANNUEL	PART EPCI
00223	347	1 000,00 €	170,00 €
00250	532	1 000,00 €	170,00 €
		2 000,00 €	340,00 €

Monsieur le Président propose de valider cette opération de montée en débit du syndicat mixte Megalis sur la commune de Plouhinec, de valider la participation prévisionnelle de la communauté de communes en investissement et fonctionnement annuel et sollicite l'autorisation de signer une convention de participation financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- DE VALIDER la participation prévisionnelle de la Communauté de communes en investissement et fonctionnement annuel
- D'AUTORISER le Président a signé une convention de participation financière.

19. Convention avec l'Agence départementale pour l'information sur le logement (ADIL)

Rapporteur : Jacques LE LUDEC

L'ADIL, en plus de son activité d'information aux usagers, assure une activité d'observation. À partir du travail de collecte des données, réalisé en interne à l'ADIL, un certain nombre d'informations sont mises à destination du public :

- Les niveaux de loyers du parc privé présentés par territoire sous forme de "fiche-loyer" disponibles sur le site internet et dans les centres de Vannes et Lorient.
- L'offre de terrains à bâtir en lotissement et Z.A.C. consultable sur le site internet et disponible sous forme de fiche-papier aux centres de Vannes et Lorient.
- L'offre de logements neufs recensée par territoire et consultable sur le site internet.

L'observatoire apporte également une réponse aux besoins des partenaires avec une information gratuite sur la démographie, le parc de logements, les marchés du logement. Ces données sont disponibles sur le site internet et via la publication d'études, de note de conjoncture et de tableaux de bord. Un accompagnement des territoires est proposé pour l'observation de l'habitat dans la durée (SCOT, PLH), pour des analyses (pré-diagnostic, contribution à toute démarche territoriale), pour des interventions ponctuelles ou annuelles dans le cadre des observatoires locaux par pays.

L'ADIL n'a aucune fonction commerciale ou de négociation, ni une mission de bureau d'études. Son rôle s'attache aussi à orienter le public et les collectivités vers les organismes spécialisés et les professionnels compétents.

Le partenariat permet principalement d'obtenir des chiffres clés (démographie, logement, construction neuve, parc locatif, etc.) par territoire : Département/Pays/EPCI, ou de contacter les chargées d'études pour une réponse personnalisée.

La CCBBO a contracté une convention de partenariat avec l'ADIL en 2017, celle-ci pourrait se prolonger dans les mêmes conditions pour une durée de trois ans (2020-2022) à un montant de cotisation annuelle fixe de 5 900 € calculé sur la base de la population 2016 (source Insee au 1^{er} janvier 2019) et d'un prix par habitant de 0,33 €.

Remarque sur ce bordereau : texte à ajouter aux bulletins municipaux

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :


_ D'AUTORISER le Président à signer une convention de partenariat avec l'ADIL pour accéder aux informations de l'observatoire pour le territoire de la CCBBO.

20. Questions diverses

Néant.

La séance est levée à 19h45.

Jacques Le Ludec,
Président de la CCBBO



Jean-Pierre Gourden,
Secrétaire de Séance

